

Projet d'enrochement à Marbella : Surfrider appelle à plus de transparence et de dialogue

UN PROJET QUI FAIT PESER DES RISQUES SUR LES PRATIQUES

La Mairie de Biarritz porte actuellement un projet d'aménagement de la zone Côte des Basques – Marbella – Milady. L'objectif est de créer une zone dédiée à la promenade et la mobilité douce. Cet aménagement prévoit notamment **des travaux d'enrochement au niveau de la plage de Marbella**, afin de protéger le front de mer et de limiter le recul du trait de côte.

Or il est craint que cet aménagement provoque **la disparition d'une part de la plage de Marbella**, la seule de la zone proposant une langue de sable à marées haute et basse ; et d'autre part du **spot de surf de Marbella** (un aménagement de même nature ayant entraîné la disparition de la vague de « la mousse », située au Nord de la plage de Marbella).

Le projet n'est pour le moment pas finalisé. Commencera prochainement la phase d'enquête publique. Des tensions au sein des communautés locales, notamment parmi les pratiquants de surf, sont cependant d'ores et déjà apparues.

LE POSITIONNEMENT DE SURFRIDER

Alarmée par les forts risques sur les enjeux supportés par le site (économiques, touristiques, sportifs), **Surfrider Foundation Europe s'est rapprochée de la mairie mais n'a pas eu accès aux études préalables au projet.**

La zone de Marbella est une zone foncière constructible, exposée au potentiel recul du trait de côte. S'il est donc nécessaire d'étudier les modalités de protection du front de mer, d'un point de vue technique l'enrochement ne semble pas adapté. C'est également une zone de nature « macrotidale », c'est-à-dire qu'elle est soumise à l'arrivée de vagues du large potentiellement fortes et donc chargées d'énergie. Or un enrochement ne permet pas l'absorption de cette énergie qui va repartir emportant avec elle une partie du sable présent sur le rivage. Potentiellement ce « départ » de sable modifiera la plage ainsi que les fonds marins, et par voie de conséquence les conditions de surf. Si des solutions de ré-engraissement et de dragage sont envisageables, cela sous-entend néanmoins une perpétuelle intervention sur cette zone.

Le projet ne prévoit à ce jour aucune alternative technique malgré les risques avérés notamment sur la pratique du surf.

En conséquence, Surfrider invite la mairie à faire preuve de plus de transparence et à diffuser aux citoyens les plans et l'étude d'impact au plus vite. Convaincue non seulement des nécessités mais aussi des vertus de la concertation dans le processus démocratique, **Surfrider appelle à une concertation sur ce projet et à une analyse étoffée des enjeux et des solutions pour les préserver.** Il est nécessaire de mettre rapidement en place **un comité de suivi du projet**, intégrant des représentants de l'ensemble des acteurs concernés : municipalité, pratiquants d'activité nautique, riverains, acteurs économiques, experts techniques et scientifiques.



Surfrider Foundation Europe est une association environnementale loi 1901 créée en 1990 en France (Biarritz). Elle s'est dotée, au cours de son existence, de réelles expertises dans les domaines de la recherche, de l'action locale, ainsi que dans la création et la diffusion d'outils pédagogiques. Elle rassemble aujourd'hui un réseau de 700 bénévoles, 10 500 adhérents et 120 000 sympathisants autour d'une quarantaine d'antennes locales, actives dans douze pays d'Europe. En savoir plus : www.surfrider.eu